



Le conseil de l'INSPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'Inspe et usagers, ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'Inspe, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires et des formateurs et personnels des Inspe.



Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

Depuis la rentrée la réforme de la formation des enseignant-e-s, voulue par le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale est entrée en vigueur. Elle vient aggraver la grave crise de recrutement que nos métiers connaissent, et la surcharge de travail que subissent les entrants dans le métier.

Le temps de service excessif pour les stagiaires est incompatible avec une formation de qualité en lien avec la recherche.

La faiblesse des moyens alloués empêche de répondre aux besoins.

Les modalités d'évaluation et de titularisation sont lourdes et parfois infantilisantes.

Pour la FSU, les entrants dans le métier ne doivent pas servir de variable d'ajustement ! Il faut investir, favoriser l'accès au concours et améliorer l'entrée dans le métier !



En URGENCE : La FSU revendique

Pour tous :

- L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans les Inspe.

Pour les étudiants :

- Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement
- Le libre choix du type de stage en M2, plus d'imposition de contrats d'alternance
- La prise en charge des frais de déplacement pour les stages et contrats.

Pour les stagiaires :

- L'affectation au plus près de leur lieu de formation
- Un temps de service réduit à un tiers afin de pouvoir suivre une formation au métier
- de réelles formations adaptées à la situation de chaque stagiaire, non infantilisantes, sans surcharge de travail et n'imposant pas la validation d'un nouveau diplôme pour ceux qui possèdent déjà le

**Les 16 et 17 novembre
VOTEZ**



**pour élire vos
représentants FSU
au conseil de
l'INSPE
et vous faire
entendre**



La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur tels que le SNEP, le SNUipp, le SnesUp, le SNES ou le SNUEP.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme offensif de lutte et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Vos candidats-es FSU

Jérémy Borel-Guarin, M2, Anglais

Océane Labarre, M2, Anglais

François Fleury, DIU Meef, EPS

Louana Perez Ruis, M2, 1^{er} degré

Johann Montigny, M2, Maths

Polina Lozanska-Giulano, M2, 1^{er} degré

Loic Pingot, DIU Meef, H.Géo

Hanna Mokrani, M2, Anglais

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une réelle démocratisation du système éducatif est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

Une formation qui s'inscrit dans la durée

depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière

Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions : allocations d'autonomie, dispositifs de pré-recrutements...

Des moyens fléchés spécifiques

pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluri-catégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux

Une formation initiale intégrée, et progressive

articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.

Un cadrage de la formation

inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.

L'accès à l'ensemble des concours externes

Avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés

Des modules de préprofessionnalisation

proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter

Des formations adossées à la recherche

prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.

Les 16 et 17 novembre, votez

